
Nombre de membres

en exercice: 18

Présents : 13

Votants: 15

Séance du 01 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 01 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Gaëlle ARNAUD, Enrick BOIDRON, Alain DERET, Yann GRANDVEAU, Didier GRENIER, Anne-Marie GRUET, Bruno MARCHADIER, Monique MARTINOT, Jean-François MAURANGE, Isabelle MEUNIER, Laure MORLET, Claudette PATRIS, Martine PIERRE

Représentés: Christelle MECHAIN par Laure MORLET, Viviane RIPPE par Isabelle MEUNIER

Excuses: Alain BOUREAU, Xavier DAUDIN

Absents: Christian BROIS

Secrétaire de séance: Isabelle MEUNIER

Le compte rendu de la séance du 29/04/2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1/ Groupe scolaire de Malaville - Projet de travaux de rénovation énergétique de la maternelle et de la garderie
- 2/ Participation financière aux voyages scolaires pour les enfants de Bellevigne scolarisés hors commune
- 3/ Grand Cognac: avis sur les rapports n° 42 et n° 43 de la CLECT du 21/05/2024

- *Questions diverses*

GRUPE SCOLAIRE DE MALAVILLE - PROJET DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MATERNELLE ET DE LA GARDERIE (DE 2024_031)

Les bâtiments de la maternelle et de la garderie sont anciens et nécessitent des travaux de rénovation énergétique afin de réduire l'impact environnemental mais aussi le coût des fluides, tout en améliorant considérablement la fonctionnalité des locaux et le confort des usagers. En effet, outre la rénovation énergétique de ces locaux, (remplacement des vitrages, isolation des murs, planchers et plafonds notamment), ces travaux porteront également sur la redéfinition des espaces, le remplacement des revêtements mur et sol, la modernisation des sanitaires, des éclairages et la mise aux normes des réseaux.

Un architecte a été missionné par la réalisation d'une étude de faisabilité rendue récemment. Le montant global de l'opération est estimé à ce stade à 480 000 €HT. Ce montant semble très élevé et il pourrait être intéressant de missionner un bureau d'études pour avoir une approche différente et tenter de diminuer le coût des travaux.

L'étude thermique couplée à ce rapport fait état d'un gain énergétique global après travaux de plus de 40%, ce qui rend l'opération éligible à une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert qui pourrait atteindre 50% du montant de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel détaillé de l'opération sera présenté au Conseil lors d'une séance ultérieure, en vue du dépôt d'une demande de subvention Fonds Vert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- VALIDE le projet de réalisation des travaux de rénovation énergétique partielle du groupe scolaire de Malaville, dans les conditions détaillées ci-avant ;
- AUTORISE Mme le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de ladite opération de travaux, à poursuivre les études et à signer tout document y relatif.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX VOYAGES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE BELLEVIGNE DOMICILIES HORS COMMUNE (DE_2024_032)

Le collège Maurice Genevoix de Châteauneuf-sur-Charente sollicite une aide financière de la commune à un voyage scolaire organisé du 16 au 20 septembre 2024, au profit de l'enfant Flavien DELCOURT-PICHELIN, domicilié à Bellevigne.

Par délibération du 31 janvier 2022, le conseil municipal avait décidé de délibérer à l'occasion de chaque demande de participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'accorder une participation de 50 € au collège Maurice Genevoix pour ce voyage scolaire, au bénéfice de l'enfant DELCOURT-PICHELIN, sous réserve de la production par le collège d'un document attestant de la réalisation effective de ce voyage par le bénéficiaire ;
- D'attribuer systématiquement aux établissements scolaires qui en feront la demande, jusqu'à la fin du mandat, une participation de 50 € par an et par élève scolarisé hors commune, dans les mêmes conditions que précédemment.

GRAND COGNAC - AVIS SUR LES RAPPORTS D'EVALUATION DE LA CLECT DU 21 MAI 2024 (DE_2024_033)

Conformément au code général des impôts, la Commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT) remet, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de compétence, un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prises dans un délai de trois mois à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT. Il est également soumis à l'organe délibérant de l'EPCI.

Dans un second temps et après approbation, l'organe délibérant intercommunal statue sur la révision des attributions de compensation des communes concernées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

La CLECT a approuvé à l'unanimité, lors de la séance du 21 mai 2024, les rapports d'évaluation suivants :

- Rapport n°42 suite au transfert de l'ALSH de Gensac-la-Pallue,
- Rapport n°43 suite au transfert de deux associations sportives (Golf du Cognac et Ailes Cognaises).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les rapports d'évaluation n°42 et 43 de la CLECT.

Questions diverses (pages suivantes)

1) Aménagement paysager – Salle polyvalente et place de l'église de Malaville

Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la salle seront terminés dans le courant de l'automne prochain.

Dans la continuité de ces travaux, l'entreprise AU FIL DES SAISONS de Bellevigne a été retenue pour réaliser l'aménagement paysager des abords de la salle polyvalente et celui de la place de l'église située en face. Rémi GOIS et sa compagne ont sélectionnés des espèces en fonction de leur résistance aux écarts thermiques, permettant non seulement la mise en valeur des sites, mais également un entretien allégé.

En parallèle de cette intervention, l'entreprise HTP interviendra pour réaliser des travaux de terrassement, de création de places de stationnement sur la place de l'église et de cheminements piétons le long et entre les deux sites.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'opération globale qui s'élève à 33 025 €HT.

2) Mise aux normes de la cantine scolaire de Malaville

Après étude demandée par le contrôleur technique, un renforcement de la charpente s'est avéré nécessaire pour supporter le nouveau plafond réalisé selon les normes qui s'appliquent à ce type de bâtiment.

Le maître d'œuvre annonce par conséquent un retard sur le planning des travaux qui ne seront probablement pas terminés pour la prochaine rentrée scolaire, comme prévu initialement.

Les repas continueront par conséquent d'être servis dans l'espace garderie à la rentrée 2024-2025 et ce jusqu'à la fin des travaux.

Une porte de secours a été créée dans le réfectoire, du côté de la structure de jeux. Le bâtiment étant encaissé par rapport à la cour, il va être nécessaire de créer un dégagement extérieur avec rampe. Ce dégagement sera sécurisé par un muret surélevé avec un grillage de type LIPPI.

Les élus soulignent l'efficacité et le professionnalisme de Fabien RAT, conducteur de travaux affecté sur le site par le Cabine MOREAU, maître d'œuvre de l'opération, grâce à qui le chantier avance dans les meilleures conditions malgré un calendrier très contraint.

3) Hangar communal Malaville

Un devis de l'entreprise BERNARD CHARPENTE a été accepté par la commune en août 2023, prévoyant la rénovation de la charpente et la reprise de la couverture du hangar communal à Malaville. Ce hangar permet notamment le stockage des bus scolaires. La charpente est en très mauvais état et il devient urgent de réaliser les travaux.

Malgré de nombreuses relances faites par Alain DERET, l'entreprise n'est pas encore intervenue. Nous espérons qu'une date pourra être fixée rapidement pour éviter tout incident.

4) Cimetière de Malaville : reconstruction du mur d'enceinte

L'hiver dernier, sous l'effet des fortes et nombreuses intempéries, le mur du cimetière de Malaville s'est effondré.

L'entreprise RAMALHETE et Fils de Touzac a pu intervenir rapidement pour évacuer les gravats et remonter le mur d'enceinte, ce dont nous le remercions.

Dès septembre, l'entreprise LA NOBLESSE D'UN MATERIAU interviendra pour la pose des dessus de mur et les chaînes d'angle en pierre de Brétignac, ce qui permettra à l'entreprise RAMALHETE et Fils de terminer son travail avec le crépi du mur.

5) Voirie 2024

Les travaux de reprise des voiries 2024, sous maîtrise d'ouvrage déléguée à Grand Cognac, débuteront le 4 août prochain, route de la Coudraie (Malaville), route du Pontais, route de Chez Ferchaud (Eraville), route du Pont du Né (Touzac). Il est rappelé que les voies retenues cette année ont été jugées prioritaires par la commission « voirie ». D'autres voiries ont été listées, qui seront inscrites au programme 2025.

Après appel d'offres, la totalité des tranches du marché de travaux attribué à EUROVIA a pu être retenue, pour un montant total de 118 007,79 € TTC.

6) Fête de la musique 2024

La manifestation a une nouvelle fois remporté un franc succès avec une fréquentation équivalente à celle de 2023, malgré une météo pas vraiment estivale.

Les recettes de consommations ont de fait été moins élevées, ce qui diminue le versement à la coopérative scolaire.

Les agents techniques communaux se sont très investis dans les préparatifs de cette manifestation, malgré un emploi du temps déjà bien chargé.

Des habitants de Nonaville et le Comité des fêtes de Touzac sont également venus prêter main forte à Martine et Robert PIERRE, ce dont nous les remercions vivement.

Tous les élus de Bellevigne sont invités à se mobiliser à l'avenir pour assurer la mise en œuvre de manifestations de cette envergure.

L'association des parents d'élèves a émis l'idée de jumeler à l'avenir la fête de l'école et la fête de la musique. Cette idée est retenue et sera étudiée.

7) Marché de Pays 2024

Fort de son succès en 2023, le marché de Pays est reconduit le 3 août 2024. Seul le décor changera puisqu'il aura lieu sur la place à l'arrière de la salle polyvalente de Malaville, afin de s'assurer du bon déroulement de la manifestation, quel que soit le temps.

8) Sensibilis'haie – Campagne 2025

Sensibilis'haie est une opération participative de plantation de haies à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), cofinancée par l'office français de la biodiversité. L'objectif de l'opération est de mobiliser les collectivités et le grand public par le biais de 1 200 chantiers écocitoyens de plantation de haies, et de les sensibiliser à la gestion durable et aux services rendus par une haie en bon état écologique.

Lors de la campagne précédente, la commune de Bellevigne a signé une charte avec la FNC pour mettre en œuvre un chantier participatif impliquant les élèves de l'école Charles Franc, permettant la plantation en mars 2024 de 50 plants sur le terrain communal situé aux abords de l'atelier technique à Malaville, et assurant la persistance de cet engagement pendant au moins 10 ans.

La commune proposera de nouvelles plantations dans la continuité de celles qui ont été faites aux abords de l'atelier communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.